
Adresse des autorités constituées, de la société populaire et de tous les citoyens de la commune et du district de Compiègne (Oise) témoignant leur indignation sur la perfidie de Robespierre et ses complices, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités constituées, de la société populaire et de tous les citoyens de la commune et du district de Compiègne (Oise) témoignant leur indignation sur la perfidie de Robespierre et ses complices, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 126;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22660_t1_0126_0000_5

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Oui, législateurs, il n'est aucun être qui, animé de ce sentiment qui veut le bonheur général, ne soit transporté de sensibilité et d'admiration, quand il considère que vous ne négligés rien pour tenir vos sermens de sauver la chose publique, et qu'en vrai[s] républicains, vous vous y livrés tous entiers.

Puissent les élans de nos cœurs vous convaincre de notre soumission aux loix, de notre énergie à les faire exécuter, puisqu'elles assurent le salut de tous, celui de la République entière.

BRIFFAUT (*présid.*), MARTIN, LEDE, TILLON, L. PREVOST, GOUBEAU, LENOIR, MOUSSON, POTTIER (*présid.*), FAULQUIN (*secrét.*), FOUCHER (*agent nat.*), GAVOZE.

3

Les autorités constituées, la société populaire et tous les citoyens de la commune et du district de Compiègne (1) témoignent à la Convention nationale leur indignation sur la perfidie de Robespierre et complices, et leur satisfaction de ce que ces scélérats d'un nouveau genre sont allés expirer aux pieds de la statue inébranlable de la liberté.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Les autorités constituées, la sté popul., les c^{ns} de la comm. et du distr. de Compiègne et les dépôts des 2^e, 3^e, 6^e, 7^e et 13^e régiments de dragons, y stationnés. A la Conv.; s.d.*] (3).

Législateurs,

Un nouveau genre de despotisme est abattu; l'intrigue, la perfidie et tous les crimes sont venus expirer aux pieds de la statue inébranlable de la liberté.

Ô vous, dignes représentans du peuple le plus généreux, ô vous qui venez encore une fois de sauver la patrie, recevez nos actions de grâces, et le serment que les autorités constituées, la société populaire, les citoyens de la commune et du district de Compiègne, renouvellent entre vos mains, de demeurer fidèles à la République et inébranlablement attachés à la Convention nationale.

Vive la République; périssent mille fois les tyrans !

BERTRAND (*agent nat. et député suppl^l*), REGNARD (*secrét.*), SCCELLIER (*présid. de la sté popul. et maire*), THIBAUT (*secrét. adj^f de la municipalité*)

[et plus de 500 autres signatures].

Extrait du registre des arrêtés de la sté popul. de Compiègne.

Séance extraordinaire du 11 therm. II.

Présidence de Scellier.

La société, réunie extraordinairement, a entendu avec la plus grande attention la lecture des papiers publics et des nouvelles du jour. Elle a manifesté la plus juste et la plus violente indignation, en apprenant les crimes horribles des Robespierre, des Saint-Just, des Lebatz (*sic*) et de leurs dignes complices. Spontanément elle a arrêté qu'il seroit, sur-le-champ et sans désemparer, fait une adresse à la Convention nationale.

La société, les autorités constituées, tous les citoyens ont prêté simultanément le serment de demeurer fidèles à la République et invariablement attachés à la Convention nationale.

Il a été arrêté encore que ces mots, 10 Thermidor l'an 2 de la République française, seroient sur le champ, à la diligence des secrétaires, écrit sur le mur de la salle, comme une des époques les plus mémorables de la Révolution.

La séance a été levée aux cris mille fois répétés de *vive la République; périssent les tyrans !*

4

La société populaire de Cambremer, chef-lieu de canton (1), fait part à la Convention nationale de la joie qu'a produite dans tout le canton la nouvelle de l'énergie qui a été déployée contre la faction liberticide de l'hypocrite Robespierre; elle l'invite à remplir la tâche que le peuple souverain lui a imposée, et lui offre ses bras pour achever de terrasser toute espèce de tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Cambremer, 13 therm. II*] (3)

Républicains

Organe de la reconnaissance publique, la société populaire de Cambremer vous présente l'expression unanime de la joie qu'a produite dans tout le pays qui l'entoure l'énergie avec laquelle vous venés de frapper une faction liberticide.

Cette adresse, qui vous portera les vœux rustiques d'util[e]s cultivateurs, ne contiendra point de brillantes félicitations.

Au-dessus de l'éloge, inaccessible aux blâmes, impassive (*sic*) comme la sagesse éternelle, la représentation nationale, dans sa marche stoïque et magestueuse, ne connoit de récom-

(1) Oise.

(2) *P.-V.*, XLII, 13. *J. Sablier*, n° 1 480. Mentionné par *B^m*, 26 therm. (2^e suppl^l).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 9.

(1) Calvados.

(2) *P.-V.*, XLIII, 14.

(3) C 315, pl. 1 260, p. 37. En mention marginale : « Du bois-Dubais prie Gombaudo de faire insérer cette adresse au bulletin ainsy qu'il vient de le faire décréter »; *B^m*, 17 therm.